

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_174**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise CECCON BTP en date du 28 Août 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux d'enfouissements réseaux HTA + Suppression d'une ligne aérienne HTA,
Rue du Martinet et Avenue de la Colombière.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue du Martinet et Avenue de la Colombière sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone de travaux du **Lundi 28 Août 2023 au Vendredi 22 Septembre 2023**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 28/08/2023

